

juges (1977-1982), président de la première Conférence mondiale sur l'indépendance de la justice (1983) et président de la Commission d'enquête sur la Roumanie de l'Organisation internationale du Travail (1989-1991). Il a aussi été membre de la Sous-Commission de l'ONU pour la prévention de la discrimination et la protection des minorités (1984-1987) et conseiller au Centre pour le développement social et les affaires humanitaires de l'ONU à Vienne (1983-1984). Le juge Deschênes a en outre été le Commissaire de la Commission d'enquête sur les criminels de guerre au Canada (1985-1987) et est membre du Tribunal de contestation extraordinaire de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Il vient de terminer un mandat de deux ans à la présidence de la Société royale du Canada.

Le Juge Deschênes participera la semaine prochaine aux délibérations du Comité juridique de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York. Il y exposera la position du Canada sur la création d'une Cour internationale de justice criminelle. Le Canada joue un rôle de premier plan dans le mouvement visant à établir une telle Cour qui aurait, notamment, la compétence nécessaire pour juger les crimes de guerre commis dans l'ancienne Yougoslavie. Dans sa récente allocution devant l'Assemblée générale des Nations Unies, M^{me} McDougall a demandé que la Commission du droit international prépare l'ébauche des statuts d'une Cour internationale de justice criminelle.

-30-

Pour obtenir de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874